



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

OBJET : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE – SIGNATURE DE LA CONVENTION

L'an deux mille vingt-six et le seize Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,
sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – Mme POLEVAIA Iana – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Michel – M. JULIEN Guillaume.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme BAGUE Amandine a donné procuration à Mme CARMONA Édith
M. DE SOUSA DIAS Joey a donné procuration à Mme PEREZ Claire
M. SCHWENCK Lucas a donné procuration à M. FAVIER Bernard
M. BLANC Philippe a donné procuration à M. BONNET Jean-Luc



Mme HOUNKPE Akouavi a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 16 Juillet 2026.
Délibération N° DM_20260716N088

OBJET : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Madame Édith CARMONA, adjointe aux affaires sociales, informe l'assemblée que le projet d'éducation populaire porté par la M.J.C., qui porte une attention particulière à la participation et à l'engagement des jeunes dans une dynamique d'éducation à la citoyenneté, conformément à son objet statutaire, et qui se manifeste depuis 2022 par la mise en place d'un projet jeunesse consistant en l'animation d'un "Point Info Jeunes" et l'ouverture d'un "Espace Jeunes" ainsi qu'à la mise en place d'actions hors-les-murs et l'accompagnement des initiatives des jeunes,

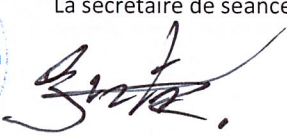
Considérant la volonté de la municipalité d'offrir les conditions d'épanouissement aux jeunes de la Commune,

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe à cette politique,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association M.J.C. qui a pour objet l'animation du projet jeunesse de l'association à destination des 11-30 ans.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.).

PUBLIEE LE : T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 7-10	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  Philippe BERTRAND  La secrétaire de séance,  Akouavi HOUNKPE
--	--